

Communiqué



La Pologne a adhère à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel: Tous les pays de l'UE sont d'aujourd'hui liés par le traité

Genève et New York, décembre 2012 – La Pologne est devenue le 161^e État à interdire les mines antipersonnel après avoir déposé l'instrument de ratification de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa, au siège des Nations Unies à New York le 27 décembre. La Convention **entrera en vigueur** pour la Pologne le 1^{er} juin 2013. Avec la ratification de la Pologne, l'Union européenne dans son ensemble est désormais liée par le traité qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et exige leur destruction.

Matjaz Kovacic, l'Ambassadeur slovène à l'Organisation des Nations Unies à Genève et Président de la Convention a félicité la Pologne et a salué l'engagement de l'Union européenne, pour son interdiction totale des mines antipersonnel. «La ratification par la Pologne signale son ferme attachement à ce mouvement humanitaire et de désarmement», a déclaré le Président de la Convention. «Tous les 27 pays de l'Union européenne sont désormais liés à jamais, sous aucune circonstance, utiliser des mines antipersonnel. En outre, l'Union européenne est unie dans son engagement de coopérer et aider les autres pays, en détruisant des mines antipersonnel et dans l'assistance aux victimes de ces armes».

Remigius Henczel, l'Ambassadeur de la Pologne auprès des Nations Unies à Genève, a déclaré au cours de la douzième Réunion des États parties qui a eu lieu du 3 au 7 décembre, que l'engagement de la Pologne pour un monde sans mines antipersonnel remonte à plus de dix ans date quand la Pologne a signé la Convention en 1997. L'ambassadeur a également noté que la Pologne n'a pas utilisé, produit ou exporté de mines antipersonnel depuis 1998, et que la Pologne a déjà commencé à détruire ses stocks de mines antipersonnel. Remigius Henczel a également dit que la Pologne est «prêt à participer activement dans les efforts de promotion adhésion universelle à la Convention et son impact humanitaire».

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997 et ouverte à la signature à Ottawa la même année. Elle est entrée en vigueur le 1er mars 1999.

À ce jour, 160 États sont parties à la Convention, 155 d'entre eux n'ont plus de stocks de mines antipersonnel. Plus de 44,5 millions de mines stockées ont été détruites par les États parties. Sur les 50 États qui autrefois fabriquaient des mines antipersonnel, 34 sont maintenant liés par l'interdiction de la Convention sur la production. La plupart des autres États ont mis en place un moratoire de production et / ou de transferts de mines.

###

Pour plus d'informations veuillez contacter Laila Rodriguez au +41 (0)22 906 1656, +41(0) 79 375 7859 ou par courriel à: press@apminebanconvention.org. Suivez-nous sur notre site [web](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).

Unité d'appui à l'implementation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

GICHD | 7bis, avenue de la Paix | P.O. Box 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse | t. + 41 (0)22 906 16 56
f. + 41 (0)22 906 16 90 | press@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org/fr